



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 087-218717809-20260624-2026046-DE

2026-046

**Nombre
de Conseillers :**

**en exercice -23-
présents 17
votants 22**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 24 JUIN 2026

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoints ; M. LACOUR, M. LACOUCHIE M. POUmeroULY, M. DUJARDIN, M. BERGERON, Mme ANDRAUD, M. BERTOLLE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, Mme MAY, M. COIFFARD

ABSENTS : Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme DA SILVA, Mme BRUNET-CARPE, M. ANDRIEUX

Pouvoirs : Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à M. PREUILH, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, Mme DA SILVA donne pouvoir à M. BERGERON, Mme BRUNET CARPE donne pouvoir à Mme LACOMBE, M. ANDRIEUX donne pouvoir à Mme MAY

Madame Aurélie LACOMBE a été élue secrétaire de séance.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Madame le Maire expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent,**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 087-218717809-20260624-2026046-DE

SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2026-046 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le Maire,
Béatrice LE GUEN*



Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
25 juin 2026